

## 93066 - Le dhikr (rappel) d'Allah recommandé au moment de la rupture du jeûne

---

### question

Comment juger l'usage de hadith déclarés faibles tels:

1/ celui dit au moment de la rupture du jeûne: **« Mon Seigneur, j'ai jeûné pour Toi et mis fin à mon jeûne pour Toi. »**

2/ **« J'atteste qu'il n' y a pas de dieu en dehors d'Allah. Je demande pardon à Allah. Je Te demande le paradis et Te demande de me protéger contre l'enfer. »** L'usage de cette formule est il permis ou pas? Est il réprouvé? La formule est elle inauthentique? Son usage est il interdit?

### la réponse favorite

Premièrement, l'usage de la formule que vous avez citée a été mentionné dans un hadith faible rapporté par Abou Dawoud (2358) d'après Muhadh ibn Zouhra selon lequel le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) disait au moment de rompre son jeûne: « Mon Seigneur, j'ai jeûné pour Toi et mis fin à mon jeûne grâce à Ta subsistance. » On peut y substituer ce qui a été rapporté par Abou Dawoud (2357) d'après Ibn Omar (P.A.a) selon lequel le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) disait au moment de la rupture du jeûne: **« La soif a disparu. Les veines sont arrosées et la récompense due, s'il plaît à Allah. »** Ce hadith est jugé bon par al-Albani dans Sahihi Abou Dawoud.

Deuxièmement, il est recommandé au jeûneur d'invoquer Allah aussi bien pendant l'observance du jeûne qu'au moment de sa rupture, compte tenu de ce hadith rapporté par Ahmad (8030) d'après Abou Hourayrah (P.A.a): **« Nous avons dit: ô Messager d'Allah, quand nous te voyons nos cœurs sont touchés et nous devenons des gens de l'au-delà. Quand nous te quittons, la vie mondaine nous ravit et nous embrassons les femmes et les enfants! »** Il dit: **« Si vous restiez dans l'état que vous éprouvez en ma présence, les anges vous serreraient la main et vous rendrez visite dans vos**

**maisons. Si vous ne commettiez pas de péchés, Allah ferait venir des gens qui en commettent afin de les leur pardonner.»** Nous lui dîmes: ô Messenger d'Allah, parle nous du paradis. Comment est il construit? Il dit : une brique en or, une brique en argent collées à l'aide du musc. Le plancher est fait avec de la nacre et du corail. Le sol est fait de safran. Celui qui y entre s'y réjouira et ne sera plus désespéré. Il sera immortalisé. Ses vêtements ne seront jamais usés et sa jeunesse durera toujours. Les invocations prononcées par trois personnes seront exaucées: l'imam (gouvernant) juste, le jeûneur, et la victime d'une injustice. Leurs invocations sont transportées sur les nuages et on leur ouvre les portes du ciel et le Maître Puissant et Majestueux dira: **« Je jure par Ma puissance que je t'apporterai mon secours incessamment.»** Ce hadith est jugé authentique par Shouayb al-Arnaout dans son rétablissement du Mousnad. At-Tirmidhi(2525) l'a rapporté en ces termes: et le jeûneur quand il déjeune). Al-Albani l'a jugé authentique dans Sahih at-Tirmidhi.

Vous pouvez demander l'admission au paradis et la protection contre l'enfer et l'obtention du pardon. Vous pouvez utiliser d'autres formules d'invocation autorisées. Quant à l'usage de cette formule arrangée: **«J'atteste qu'il n'y a pas de dieu en dehors d'Allah. Je demande pardon à Allah. Je Te demande le paradis et Te demande de me protéger contre l'enfer»**, je ne l'ai pas vérifié.

Allah le sait mieux.